

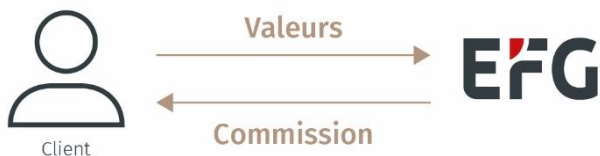
Prêt de titres

Information sur les services financiers

Définition du prêt de valeurs mobilières

Le prêt de valeurs mobilières permet aux clients d'accroître la rentabilité de leur portefeuille en prêtant à EFG Bank European Financial Group SA (la **Banque** ou **EFG**) des valeurs mobilières (actions, obligations ou fonds négociés en Bourse [**ETF**]) qu'ils détiennent dans leur portefeuille, en contrepartie d'une commission.

En signant le contrat de prêt de valeurs mobilières, le client¹ autorise la Banque à emprunter des valeurs mobilières détenues dans son portefeuille, à l'entière discrétion de la Banque. En vertu d'un tel prêt, la Banque reçoit la pleine propriété des valeurs mobilières empruntées jusqu'à la fin du prêt, lorsqu'elles sont restituées au client. Le client peut exclure certaines valeurs mobilières de l'ensemble des valeurs mobilières susceptibles d'être prêtées. Les valeurs mobilières empruntées restent inscrites sur le compte du client et peuvent être vendues ou transférées par le client à tout moment, sous réserve des termes du contrat de prêt de valeurs mobilières.



La durée du prêt est généralement illimitée. Le client peut toutefois rappeler les valeurs mobilières à tout moment. La Banque peut en outre mettre fin au prêt et restituer les valeurs mobilières à sa discrétion.

Principales caractéristiques

- Toutes les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille du client (actions, obligations ou ETF) peuvent être empruntées par la Banque, mais le client peut choisir d'exclure certaines valeurs mobilières de l'ensemble des valeurs mobilières susceptibles d'être prêtées.
- Il n'existe pas de quantité minimale de valeurs mobilières à détenir dans le portefeuille.

La pleine propriété des valeurs mobilières empruntées est attribuée à la Banque pendant la durée du prêt. La Banque bénéficie donc de tous les droits liés à ces valeurs mobilières. La Banque est toutefois tenue de verser au client les revenus (dividendes, coupons) générés par les valeurs mobilières empruntées.

- Le client perçoit une commission en contrepartie du prêt de valeurs mobilières.
- Les valeurs mobilières prêtées par le client demeurent inscrites sur le compte du client et peuvent être vendues ou transférées par le client à tout moment, sans préavis.

Principaux avantages

- Ce service financier est proposé gratuitement aux clients.
- Le prêt de valeurs mobilières permet d'améliorer la performance du portefeuille, tout en conservant une totale flexibilité des placements.
- Les valeurs mobilières demeurent inscrites sur le compte du client.

Risques

Risque de contrepartie

Le prêt de valeurs mobilières entraîne le transfert de la propriété de ces valeurs mobilières à la Banque. À l'exception des cas où les clients disposent d'une garantie pour leur exposition, ils peuvent être exposés au risque de faillite, d'insolvabilité, de poursuites pour dettes ou d'autres procédures analogues contre la Banque, ou de mises en gage ou blocages affectant les actifs de la Banque. Le transfert de valeurs mobilières détenues auprès de tiers peut prendre plus de temps que les délais de livraison habituels.

Risque de marché

Les clients restent les ayants droit économiques des valeurs mobilières prêtées à la Banque et, en tant que tels, restent exposés au risque de marché associé à toute valeur mobilière, qu'elle soit ou non prêtée à la Banque. Le risque de marché résulte du fait que les marchés financiers sont volatils et difficilement prévisibles. La valeur des valeurs mobilières et du portefeuille global

¹ La forme masculine inclut le féminin et le singulier inclut le pluriel, et vice versa.

dépend de variables non prévisibles, telles que les fluctuations des cours. Les taux d'intérêt, les taux de change et la situation économique sont d'autres variables incontrôlables qui dépendent d'indicateurs macroéconomiques. En outre, le client doit savoir que les performances passées ne constituent pas une garantie de rendements futurs.

Risque de liquidité

Le client restant l'ayant droit économique des valeurs mobilières prêtées, il est exposé à un risque de liquidité,

que les valeurs mobilières soient prêtées ou non. Le risque de liquidité correspond au risque qu'EFG ne soit pas en mesure de vendre les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille pour le compte du client dans un délai raisonnable sans devoir réduire sensiblement leur prix. Ce risque existe en particulier dans le cas des sociétés non cotées et des petites capitalisations, des placements sur les marchés émergents, des placements comportant des restrictions de vente, de certains produits structurés et des placements alternatifs.

Disclaimer:

Le présent document a été établi par EFG Bank European Financial Group SA («EFG») avec le plus grand soin et au mieux de ses connaissances.

Le présent document a été établi uniquement à titre informatif

Les informations contenues dans le présent document constituent une communication marketing concernant un service financier et elles ne doivent pas être considérées comme étant une commercialisation d'un instrument financier, une recherche ou une analyse financière, une proposition, une offre publique, un conseil en placement, une recommandation ou une sollicitation d'acheter, de vendre ou de souscrire à des instruments financiers et/ou à la prestation d'un service financier. En outre, le présent document n'a pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux et ne doit pas être utilisé à cette fin.

Les informations fournies dans le présent document sont destinées à l'usage exclusif du destinataire et ne peuvent pas être reproduites, divulguées ou distribuées, en tout ou partie. Le présent document n'est pas adressé à des personnes ou entités domiciliées ou résidentes dans un État dans lequel une telle distribution, publication, mise à disposition ou utilisation serait contraire aux lois ou réglementations applicables dans cet État, ni destiné à être distribué à de telles personnes ou utilisé par de telles personnes.

Le contenu du présent document s'adresse uniquement aux personnes qui comprennent et sont capables d'assumer tous les risques encourus. Le présent document a été établi sans tenir compte de la classification des investisseurs, des objectifs de placement spécifiques, de la situation financière, de la situation fiscale ou des besoins du destinataire. Les produits et services ne conviennent pas à tous les investisseurs et peuvent ne pas être disponibles pour les investisseurs résidant dans certains États ou ayant certaines nationalités. Avant de conclure une transaction, le destinataire doit examiner l'adéquation de la transaction à la lumière des circonstances et objectifs individuels. EFG recommande aux investisseurs d'évaluer de manière indépendante, avec un conseiller financier professionnel, les risques financiers spécifiques ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, de crédit, fiscales et comptables. Les produits de placement peuvent être soumis à des investissements à risques impliquant notamment une éventuelle perte de tout ou partie du capital investi. Ce document n'a pas vocation de traiter de manière exhaustive tous les risques liés aux instruments financiers. Par conséquent, le destinataire doit consulter la documentation spécifique sur les produits et la brochure de novembre 2019 intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» publiée par l'Association suisse des banquiers et disponible sur le site Internet de l'Association suisse des banquiers: <https://www.swissbanking.org/fr/services/bibliotheque/directives> ou gratuitement auprès d'EFG.

Les informations et opinions exprimées dans le présent document au moment de la rédaction de celui-ci sont susceptibles d'être modifiées en tout temps et sans préavis, et il n'existe aucune obligation de mettre à jour ou de supprimer des informations obsolètes. Les données historiques sur la performance des titres et instruments financiers ou des actifs sous-jacents figurant dans le présent document ne constitue pas une indication quant à la performance future, et la valeur des placements est susceptible de diminuer ou d'augmenter. Le présent document se fonde sur des informations et des données accessibles au public. Bien que les informations contenues dans le présent document aient été obtenues auprès de sources considérées comme fiables, EFG ne fournit aucune garantie quant à la promptitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et n'assume aucune responsabilité pour les pertes et/ou dommages qui résultent, directement ou indirectement, de l'utilisation de tout ou partie de ces informations ou de l'omission de certaines informations.

Les informations fournies dans le présent document ne résultent pas d'une analyse financière réalisée par le service d'analyse d'EFG. Par conséquent, la «Directive visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers ne lui est pas applicable.

EFG Bank European Financial Group SA, Genève, est autorisée par la FINMA et soumise à la surveillance de celle-ci. Siège social: EFG Bank European Financial Group SA, Quai du Seujet 24, 1201 Genève, Suisse.